



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 juillet 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

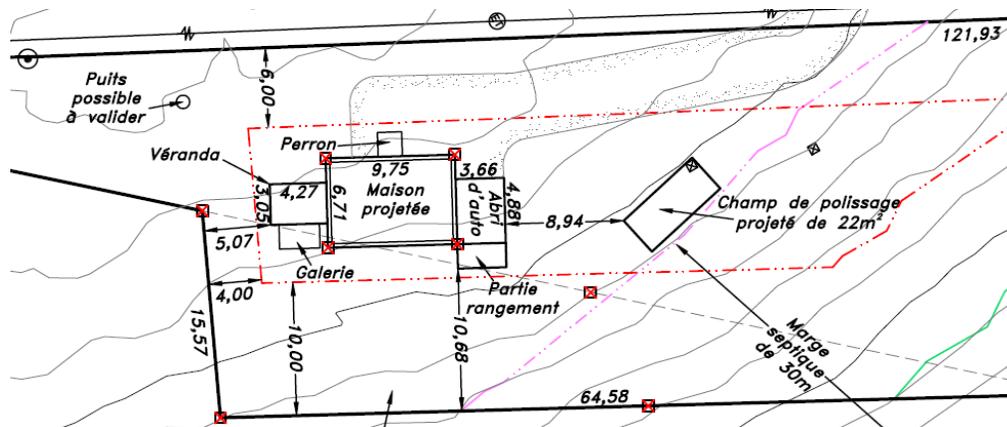
Ronald Pilon
962 boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4612-51-7601-0-000-0000
Lot : 6 655 984 du Cadastre du Québec
Zone: 14M

Nature et effets

Construction d'un bâtiment principal (habitation 1 étage) d'une superficie de moins de 66.9 mètres carrés (article 6.1.3 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'un bâtiment principal (habitation 1 étage) d'une superficie de 65.4 mètres carrés. Demande de dérogation mineure de 1.5 mètres carrés.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 juillet 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 juin 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,
Je donne ce certificat ce 25 juin 2025.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier